

CR réunion mairie-UdH du mardi 12 juin 2018 à 10h30

Thèmes abordés :

Circulation

- Tourne-à-gauche à l'embranchement RD5-Souveyron est en bonne voie
- Panneaux « sens interdit sauf riverains », ne font pas partie du code de la route mais sont dissuasifs:
réponse : Suppression de l'interdiction de tourner à gauche dans le sens Brié/Tavernolles
- Déplacement de l'arrêt de bus à Tavernolles dans le sens montant sera envisagé plus tard si l'opération Tag&Car est maintenue (peu d'utilisateurs pour l'instant) ou si d'autres opérations comme l'auto-stop sont envisagées. En effet il n'y a pas de dépose-minute réalisable à cet endroit.
- Il y a un panneau de début de zone 30 mais pas de fin. Il faut regarder les vitesses autorisées au sol. Si rien n'est indiqué c'est 50 en zone urbaine
- Passage piéton sécurisé au pont sur la D112 aux Angonnes, les habitants ont refusé une chicane supplémentaire et une passerelle est trop onéreuse
- Traversée des Angonnes pour les vélos. Un feu spécial peut être mis en place plus avant par rapport aux feux des véhicules, ce qui réduirait la distance entre feux pour les vélos :
réponse : Pas prévu pour l'instant

Urbanisme

- City stade et jeux d'enfants seront faits dans le parc Labédoyère. Il faut lutter contre les excréments de chiens à cet endroit :
réponse : ok
- Un parking le long de ce parc sera rajouté, cela permettra également de réduire la vitesse au rond-point :
réponse : à l'étude
- Le parking-relai appartient à la Métro. Il ne doit servir que pour le covoiturage et l'utilisation des TC. Le SMTC envisagerait de mettre des barrières en cas d'abus.
- Il faudrait crépir certains murs de clôture et des maisons... rien à faire en dehors des courriers « citoyens ». Le PLU ne donne pas de contrainte à ce sujet (hauteur acceptée = 2m) :
réponse : courrier envoyé aux propriétaires
- Entretien parking dans la descente de Tavernolles est la propriété Vernet. Les services municipaux nettoient de temps en temps mais il faudrait fermer ce parking pour éviter le dépôt d'ordures systématique. Malheureusement c'est un terrain privé !
- Salles communales : la nouvelle salle communale sera louée aux associations ; la salle du Mail ne change pas d'affectation ; les salles Perdigon vont disparaître à terme de 10 ans. Il est proposé au comité citoyen et aux habitants de réfléchir à une solution de remplacement :
réponse : ok
- Dégradations sur le tennis : problème résolu
- Aménagement sur la place de l'église à Brié : pas de prises électriques au sol mais tableau électrique disponible pour des manifestations culturelles, des marchés, etc. On parle de la fête de la musique
- Fibre optique : 2019 pour les services publics et 2020 pour les habitants

Risques sanitaires

- L'eau de Casserousse reviendra après stabilisation de la qualité de l'eau (il est procédé à des analyses régulières) :
réponse : prévu fin octobre début novembre
- Moustique tigre : faire des annonces et informations pour éviter les eaux stagnantes dans certaines fermes, centres équestres, mares, marécages, bassins/fontaines et même pneus de décoration :
réponse : les avaloirs d'eau pluviale ont été traités en totalité sur la commune
- Etang communal les Longs : zone en litige pour le moment

Divers

- Sculpture de Jacques Vilette, artiste de la commune. Où la mettre ? en extérieur ? en intérieur ? rien n'est décidé, car dans les deux cas cela présente des inconvénients surtout en extérieur à cause des aspérités du métal pouvant être dangereux pour les jeunes enfants
- Propreté des salles du Mail. Pour l'instant ménage 2fois/mois en haut et 1fois/semaine en bas. Sanctionner les associations si manquement à la propreté après leur utilisation
- Bacs de tri du parking relais souvent sales. Ils seront déplacés place Perdigon et ainsi moins visible pour les usagers extérieurs à la commune+ surveillance caméra
- Chevaux sur les trottoirs, normalement c'est interdit car réservés aux piétons. Un courrier sera fait aux centres équestres :
réponse : information faite aux centres équestres
- La poste à Tavernolles se dirige vers une fermeture progressive. Tout d'abord 2 mois en été. La fréquentation est faible mais c'est un cercle vicieux car les heures d'ouverture sont réduites. Solution ? déporter le service sur un commerçant mais celui-ci n'aura pas la compétence pour l'aspect banque postale. Réunion publique le 15 juin à ce sujet ? rien n'est affiché à la mairie... :
réponse : décision du maire après consultation et vote du conseil municipal de maintenir la poste (copie courrier)
- Armoires à pharmacie vides : elles doivent être réapprovisionnées par les associations

Le Président de l'UdH
Le Secrétaire de l'UdH

